



# CTSD du 30 juin 2020

## Compte-rendu

*Ce jour l'UNSA Douanes était convoquée pour un Comité Technique de Services Déconcentrés avec vote sur la nouvelle répartition des Divisions à Paris Ouest, les nouveaux horaires et le régime de travail du bureau de Marne la Vallée.*

Premier point abordé fut la nouvelle répartition des divisions à Paris Ouest. Ce projet vise à la création d'une Division Surv avec 79 personnels en gestion et une Division OP/CO avec 92 personnels en gestion.

**Nous nous sommes abstenus. Pour l'UNSA Douanes section Ile de France, si l'idée permettrait une professionnalisation des Divisions, une meilleure efficacité et une uniformisation des fonctionnements des 3 BSI de la DRPO, celle-ci pourrait entraîner deux inconvénients.**

**\*Le premier est celui d'enfermer les personnels servant dans ces deux entités dans une "spécialité" qu'ils auront peut-être envie de quitter à un moment donné de leur carrière. Cette spécialité pourrait être un frein à cette carrière.**

**\*Le second est celui de faciliter une "vente à la découpe" des missions douanières si la Politique venait à le décider.**

Second sujet soumis à vote lors de ce CTSD concerne le bureau de Marne la Vallée

**Pour ce qui concerne le bureau de Marne la Vallée, l'UNSA Douanes a émis deux votes positifs car les personnels ont été à notre sens largement consultés et ont voté. Pour nous, ce qui importe c'est l'avis des agents. La synthèse de ces avis et votes n'a donc pas à être remise en cause.**

A la suite des points soumis à vote, nous avons abordé les sujets divers:

**\*Constatation d'un fort turn-over des encadrements en surveillance**, Sur les 6 BSI de la DRPO et de la DRPE devant être encadrées par des Inspecteurs, seules 2 le sont: Marne la Vallée et Aulnay tout en sachant que la BSI de Melun perd également son chef d'unité CP:

Gennevilliers, Val de Seine, Les Ulis, Rungis connaissent ou connaîtront une vacance de poste.

Le problème du turn-over des CSDS est bien réel en région parisienne.

**Pour nous, il semble plus qu'indispensable que le sujet soit posé pour comprendre les raisons du mal, les solutions qui peuvent y être apportées (accompagnement des CSDS à leur prise de poste, exigences du métier, importance de la gestion de la RH,...) Ce sujet n'est**

**pas lié à la situation uniquement de l'Île de France. Il suffit de regarder le tableau de mutation A du 5 juin dernier, il y a plus de départ de CSDs que d'arrivée sur cette fonction.**

**L'Administration devrait se pencher sur le sujet à la rentrée.**

#### **\*Renforts DIPA:**

Il semblerait que ces renforts puissent durer dans le temps car tout dépendra de la reprise ou pas d'un trafic aérien soutenu.

#### **\*Services de longue durée:**

L'Administration ne veut plus de LD programmées sur Paris Ouest au détriment du texte. Elle souhaite que les services de longue durée soit le fait de prolongations de services ou de dispositifs de contrôle spécifiques.

De fait les situations sont assez hétérogènes en fonction des directions.

Des consignes précises seraient souhaitable pour une uniformisation des pratiques, ou bien tout simplement un retour au texte.

**Pour l'UNSA Douanes, la programmation régulière de services en LD permet aux personnels de la route d'améliorer leur paye et de se constituer un petit matelas d'heures supplémentaires.**

**Il est bien dommage de voir une fois de plus le pouvoir d'achat et le bien être d'une partie des agents SURV de la DI soient entamés.**

**Ce n'est pas de cette façon que l'on fidélisera les personnels dans les BSI de la DRPO et de la DRPE.**

**Cette posture ne fait qu'accroître les écarts entre DI IdF et DIPA et vient en totale contradiction avec la volonté affichée de l'Administration de rendre plus attractive la DI IdF.**

**Pour preuve, il n'y a qu'à observer les mouvements de mutation de 2020 (où la balance départ-arrivée sur l'interrégion encore une nouvelle fois en négatif)**

**Un dernier mot sur le départ de notre SI qui aura eu un gentil mot pour chacun en tout début de séance et aura quitté son dernier CT francilien sous les applaudissements de l'assemblée. Nous lui souhaitons le meilleur auprès des siens et dans ses nouvelles fonctions à l'ENDLR.**

**Pour l'UNSA Douanes,**

**La délégation Pierre-Yves Jacqmin et Gilles Saramite.**

**Barème de cotisations à taux plein  
UNSA Douanes – 2020**

Primo adhérent	25.00 €
Berkani / Contractuels	29.00 €
Agent de Constatation	68.00 €
Agent de constatation Principal 2° classe	81.00 €
Agent de Constatation Principal 1° classe	89.00 €
Contrôleur 2° classe	93.00 €
Contrôleur 1° classe	99.00 €
Contrôleur Principal	105.00 €
Inspecteur	122.00 €
Inspecteur Régional de 3° classe	136.00 €
Inspecteur Régional de 2° classe	141.00 €
Inspecteur Régional de 1° classe	146.00 €
Inspecteur Principal 2° classe	154.00 €
Inspecteur Principal 1° classe	154.00 €
DSD2 / CSC2	164.00 €
DSD1 / CSC1	164.00 €
DPSD / Administrateur / Administrateur civil	187.00 €
Administrateur supérieur / Administrateur HC	187.00 €
Administrateur Général	232.00 €
Retraité	40.00 €

Pour les salariés n'ayant pas opté pour la déduction de leurs frais réels, ainsi que pour les retraités, les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt. Il s'agit de sommes versées à un syndicat professionnel représentatif assurant la défense de salariés ou de fonctionnaires.

Inscrivez case 7AC, 7AE ou 7AG de la déclaration 2042 RICI le total des cotisations versées dans l'année.

Le crédit d'impôt est égal à 66% du total des cotisations versées. Toutefois, ce montant ne peut excéder 1% du montant des traitements, salaires, avantages en nature ou en argent, pensions, rentes viagères à titre gratuit payés à l'adhérent, diminué des cotisations sociales déductibles.

*A Noter : Si vous avez opté pour la déduction des frais réels au titre de vos traitements et salaires, vous devez inclure le montant total des cotisations syndicales dans les frais réels et par conséquent, vous ne pouvez pas bénéficier du crédit d'impôt.*

Retrouvez toute notre information sur le site internet UNSA Douanes, rubrique LES SECTIONS puis Île de France: <http://www.unsadouanes.fr/>

**Adhérez en ligne, avec la rubrique adhésion :**

**Gestion en ligne**  
Gérez votre adhésion et payez votre cotisation en ligne !

UNSA Douanes est un syndicat professionnel regroupant les personnels de la DGDG. Ce syndicat est membre de l'UNSA, de la Fédération UNSA France et de l'UNSA Fonction publique. Le syndicat est également membre de la Confédération européenne des syndicats (CES).

- Compte-rendu CTR du 18 juin 2020
- La prime COVID-19 sera versée à 30% des agents selon des critères non communiqués.
- Les services de la TSA5 SONDRE, Tarn Thermitage et Dugny sont restructurés.
- Le plan égalité professionnelle femme/homme, préparé depuis plusieurs mois, a été voté.
- Les agents de la DPA seront temporairement réaffectés dans les BSI, sous conditions.

**PUBLICATIONS RÉGIONALES**

- Déclaration liminaire du CHSCT S du 24 juin 2020
- Troisième CHSCT de l'année.
- Info Médicaments N°31